



Financé par la Commission européenne - Programme MEDA

**Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés,
à la migration et à la circulation des personnes**



**Mohamed Khachani
Mohamed Mghari**

L'immigration marocaine en Espagne

Notes d'analyse et de synthèse 2006/09 - Module démographique et économique
© 2006 Institut universitaire européen, RSCAS. Tous droits réservés.

Toute utilisation, diffusion ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'accord préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies est interdite. S'agissant d'une publication mise en réseau, la reproduction d'une unique copie sur un ordinateur et un seul tirage sur papier sont autorisés à des fins non lucratives d'enseignement ou pour usage personnel. Toute citation doit faire mention de la source.
Pour toute demande d'autorisation ou information, veuillez contacter <forinfo@iue.it>

CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module démographique et économique
CARIM-AS 2006/09

Mohamed Khachani
Université de Rabat

et

Mohamed Mghari
Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

L'immigration marocaine en Espagne

Introduction

Un des phénomènes les plus marquants de ces dernières années en matière de migration des marocains vers l'étranger est certainement la nouvelle orientation géographique des flux vers de nouveaux pôles d'attraction, en l'occurrence l'Espagne et dans une moindre mesure l'Italie.

L'Espagne qui, jusqu'à une date récente, était un pays d'émigration (le pays compte encore environ 2,5 millions de résidents à l'étranger), ne constituait guère une destination privilégiée pour les Marocains mais plutôt un simple pays de transit, voire une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. La décennie 90 marque un tournant dans l'histoire migratoire de ce pays qui, de pays d'émigration est devenu un pays d'immigration. A partir de 1991, le solde migratoire en Espagne est devenu constamment positif.

La relance économique de l'Espagne et son adhésion à l'Union Européenne ont suscité une demande accrue de main-d'œuvre, d'où cet afflux important de migrants au cours de la dernière décennie. Dans ces flux, les Marocains représentent l'une des communautés les plus importantes.

L'examen de la question de la migration marocaine en Espagne renvoie à une problématique multidimensionnelle: l'évaluation actuelle du stock migratoire et de son évolution, les dimensions historique et institutionnelle du phénomène migratoire, la répartition géographique de la communauté marocaine résidente en Espagne et sa répartition par région d'origine au Maroc, ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques (structure par âge et sexe, activité...) et enfin les problèmes d'intégration.

Une évaluation générale de l'immigration en Espagne sera effectuée au préalable pour donner un bref aperçu de son volume, de ses tendances et de ses caractéristiques telles qu'elles ont été délimitées à travers les nouvelles données de l'Instituto Nacional Espanol de Estadisticas(INE).

I. Panorama général de l'immigration en Espagne et son évolution

I.1 Evolution du stock de l'immigration en Espagne

Les chiffres de l'INE établissent au 1er janvier 2005, le nombre d'habitants en Espagne à 44.108.530, dont 3.730.610 étrangers, soit 8,5% du total de la population. Déjà en janvier 2001, l'Espagne comptait 1.370.657 étrangers. Leur effectif a doublé en deux ans atteignant au 1er janvier 2003, 2.672.596 étrangers, soit 6,26% des 42.717.064 habitants de l'Espagne.

Les soldes migratoires évalués par Eurostat (Office Statistique des Communautés Européennes) indiquent qu'au cours des cinq dernières années (période 2001-2005), le nombre d'immigrés en Espagne s'est accru de près de 3 millions (2.977.300). Compte tenu du solde migratoire positif de 652.300 estimé pour l'Espagne en 2005 par Eurostat, le nombre d'étrangers en Espagne devrait être proche aujourd'hui de 4.400.000.

Dans l'histoire récente des migrations en Europe, des mouvements de population d'une telle intensité font de l'Espagne un cas d'autant plus singulier que les Espagnols furent considérés jusqu'au début des années 1980 comme un peuple d'émigrants. En effet, L'Espagne constitue le premier pays d'accueil de l'immigration annuelle au sein de l'Union européenne (UE) depuis 1997. Selon Eurostat, l'Espagne consolide cette position avec un solde migratoire (entrées - sorties) positif de 652.300 immigrants en 2005, et assume donc 38,5% de l'accroissement total (1.691.500) du nombre d'immigrés dans les 25 pays de l'UE durant la même année. Cette proportion était de 35,2% en 2003, soit 594.300 immigrants sur un total de 1.688.400. L'Espagne occupe ainsi la première place des pays d'accueil avant l'Italie (30,3%, 511.200 immigrants), l'Allemagne (8,6%, 144.900), le Royaume-Uni (6,1%, 103.000), le Portugal (3,7%, 63.500), la France (3,2%, 55.000) et la Belgique (2%, 35.200), ...etc.

L'ampleur de la pression migratoire sur l'Espagne est telle que la hausse du nombre d'immigrants dans ce pays en 2003 est le double de l'accroissement enregistré pour l'ensemble des trois principales puissances européennes que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Ce pouvoir d'attraction

est dû en partie aux régularisations effectuées entre 2000 et 2005 et à la forte demande de travail émanant de différents secteurs économiques¹. Mais ce qui distingue ces flux, comme le note Joaquim Arango, directeur du Centre de recherches sociologiques (CIS), c'est que la migration régulière augmente peu comparée à l'irrégulière, parce qu'elle demeure soumise à une réglementation sévère.

L'INE estimait à 1,6 million le nombre de migrants sans-papiers (clandestins) en janvier 2005. Ce chiffre considérable pourrait être identique actuellement car, apparemment la dernière opération de régularisation intervenue en 2005 des 700.000 clandestins installés en Espagne avant le 4 août 2004 serait compensée par le solde migratoire positif de 652.300 immigrants évalué par Eurostat pour l'année 2005. Eurostat avertit toutefois que ce dernier solde migratoire pourrait être gonflé par les régularisations et inclure des personnes arrivées avant 2005.

Le nombre des régularisations de 2005 s'est révélé sans précédent en Europe, dans la mesure où il dépasse même celui de l'Italie qui, en 2003, avait procédé à une légalisation massive des clandestins se trouvant sur son territoire. Aujourd'hui, l'Espagne compte près de quatre millions d'étrangers, soit 8,5% de la population, plus que la France où la proportion est de 8%. Au sein de l'Europe des 25, seules le Luxembourg (34%) l'Autriche (9,2%), l'Allemagne (9%) et la Belgique (8,7%) dépassent l'Espagne. Quand on pense qu'il y a trente ans, ce pays exportait ses chômeurs au-delà des Pyrénées, on mesure l'impact positif qu'a eu pour l'Espagne l'entrée dans l'Europe.

Plusieurs pays européens, dont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, se sont inquiétés de l'ampleur de la régularisation de 2005 dont ont bénéficié près de 700.000 sans-papiers en Espagne. Un éventuel ralentissement économique dans ce pays pourrait en effet attirer vers d'autres pays de l'UE des centaines de milliers d'immigrés établis aujourd'hui dans la péninsule ibérique.

L'effet d'appel qui attire vers l'Espagne une immigration sans pareille en Europe s'explique par divers facteurs:

- Dix ans de miracle économique espagnol, ponctué en 2005 par une croissance de 3,5% (près de 3 fois la moyenne des pays de la zone euro), un excédent budgétaire de plus d'un pour cent du PIB (contre au moins 3% de déficit pour la France, l'Allemagne et l'Italie) et un taux de chômage ramené à 8,7% (moins qu'en France et qu'en Allemagne), alors qu'il était de 23,9% en 1994.
- Répétition des régularisations dites "extraordinaires" de clandestins. On en compte six depuis 1985. Aussi, les clandestins ne cessent-ils d'affluer dans l'attente d'une prochaine régularisation.
- Facteur géographique: à 14 km seulement du Maghreb et de l'Afrique, l'Espagne est en Europe la frontière sud de la richesse, la plus proche des pays en développement.
- Couverture médicale de base et accès à l'école publique garantis par les municipalités espagnoles aux familles de clandestins.
- Identité de langue et de culture avec l'Amérique latine, grande région émettrice d'émigrants.
- Attrait du climat et du mode de vie. Près de 21% des étrangers recensés par l'INE en Espagne viennent de l'Union européenne. Il s'agit souvent "d'immigrés de luxe", retraités ou travaillant pour des multinationales.

I.2 Evolution de l'effectif des immigrés marocains en Espagne

Dans cette population étrangère, les Marocains sont les plus nombreux. Cette forte présence met en évidence l'enjeu que représente cette communauté dans les relations entre le Maroc et l'Espagne. En janvier 2006, selon les chiffres de l'INE, les Marocains (511.294) représentent en Espagne la première communauté étrangère avec 13,7% de l'ensemble des étrangers (tableau 1), suivis des Equatoriens (497.799), des Roumains (317.366) et des Colombiens (271.239). Parmi les quelques 780.000 résidents issus de pays de l'Union Européenne, les immigrés Britanniques (227.187) sont les plus nombreux, suivis des Allemands (133.588), des Italiens (95.377) et des Français (77.791). Il s'agit essentiellement de personnes de troisième âge et appartenant à des catégories sociales aisées.

¹ Pendant les six premiers mois de 2003, le nombre des immigrés avec papiers s'est accru de 124.670 personnes.

Si l'on prend en considération les Argentins (152.975), les Boliviens (97.947), les Péruviens (85.029), etc., les Latino-américains sont majoritaires au sein de l'immigration en Espagne. La langue et la culture constituent des facteurs facilitateurs de leur intégration.

L'immigration en provenance de l'Afrique noire subsaharienne est quantitativement peu significative. Elle est néanmoins très médiatisée en raison des drames qui l'accompagnent. (Noyades au large de l'archipel des Canaries et dans le Déroit de Gibraltar; victimes mortelles des assauts contre les deux villes de Ceuta et Melilla encore sous occupation espagnole).

Les Marocains en situation régulière qui ne représentaient, d'après les statistiques officielles, que 5817 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre, selon l'Institut National Espagnol de la Statistique, 378.979 en 2003 et 511 294 en 2005. L'effectif des Marocains a ainsi augmenté plus de 87 fois en l'espace de 20 ans.

Tableau 1: Evolution de la population étrangère originaire des pays du sud de la Méditerranée en Espagne, au 1er janvier de chaque année, 1998-2005

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	Effectif de la population étrangère							
Turquie	416	444	527	727	883	1 067	1 145	1 483
Algérie	5 924	7 637	10 759	18 265	28 921	36 301	39 425	46 278
Egypte	799	911	1 016	1 274	1 703	2 098	2 076	2 501
Maroc	111 043	133 002	173 158	233 415	307 458	378 979	420 556	511 294
Tunisie	528	550	666	814	1 080	1 299	1 316	1 566
Israël	465	475	580	708	933	1 322	1 467	1 818
Jordanie	696	747	814	921	1 076	1 200	1 105	1 297
Liban	1 072	1 080	1 137	1 263	1 417	1 483	1 346	1 442
Syrie	1 187	1 186	1 311	1 623	2 019	2 266	2 195	2 579
Toutes nationalités	637 085	748 954	923 879	1 370 657	1 977 946	2 664 168	3 034 326	3 730 610
Taux d'accroissement de la population étrangère (%)								
Turquie	6,5%	17,1%	32,2%	19,4%	18,9%	7,1%	25,9%	
Algérie	25,4%	34,3%	52,9%	46,0%	22,7%	8,3%	16,0%	
Egypte	13,1%	10,9%	22,6%	29,0%	20,9%	-1,1%	18,6%	
Maroc	18,0%	26,4%	29,9%	27,6%	20,9%	10,4%	19,5%	
Tunisie	4,1%	19,1%	20,1%	28,3%	18,5%	1,3%	17,4%	
Israël	2,1%	20,0%	19,9%	27,6%	34,8%	10,4%	21,5%	
Jordanie	7,1%	8,6%	12,3%	15,6%	10,9%	-8,2%	16,0%	
Liban	0,7%	5,1%	10,5%	11,5%	4,6%	-9,7%	6,9%	
Syrie	-0,1%	10,0%	21,3%	21,8%	11,5%	-3,2%	16,1%	
Toutes nationalités	16,2%	21,0%	39,4%	36,7%	29,8%	13,0%	20,7%	

Source: Institut National Espagnol de la Statistique (INE), 2006

Le rythme de croissance de l'immigration marocaine en Espagne a fortement ralenti durant la période janvier 2001-2004, pour céder la place devant la spectaculaire ascension des ressortissants latino-américains, particulièrement les Equatoriens (de 3.972 au 1^{er} janvier 1998 à 497.799 au 1^{er} janvier 2005). Le taux d'accroissement annuel de la communauté marocaine en Espagne était passé de 29,9% en 2000 à 10,4% en 2003, pour remonter à 19,5% en 2004 (tableau 1).

Bien que la communauté marocaine demeure majoritaire, elle perd relativement du poids à mesure qu'augmentent le nombre et la proportion des travailleurs équatoriens. La communauté équatorienne a connu les plus forts taux de croissance, passant de 2.000 membres en 1995 à 115.000 en 2002. Le gel de l'application de l'accord sur la régulation de l'immigration, conclu entre le Maroc et l'Espagne (Madrid : 27 juillet 2001), a également contribué à la diminution du nombre de travailleurs marocains dans la mesure où peu d'offres d'emploi leur ont été attribuées en 2002.

Dans une étude sur l'état de l'immigration en Espagne, on relève que pendant les cinq années (1997-2002), le nombre de Marocains en situation légale résidant en Espagne est passé de 115.945 à 282.432, un chiffre qui serait insignifiant en comparaison avec l'évolution de l'immigration équatorienne durant la même période. Le nombre des Equatoriens est passé de 3.886 en 1997 à 115.301 en 2002.

Selon le dernier rapport de l'Observatoire des migrations de l'OCDE, la politique de gestion des flux migratoires, appliquée par l'Espagne durant les dernières années, a eu pour résultat la création d'une nouvelle radiographie de la communauté étrangère avec une nette domination latino-américaine.

Cette politique, adoptée dans le souci de recherche de personnes plus proches des Espagnols aux plans culturel, linguistique et religieux, a eu pour résultat, en l'espace de trois ans, une «latino américanisation» des étrangers non communautaires, comme l'ont qualifié les experts des phénomènes migratoires. Les autorités espagnoles ont ainsi conclu de nombreux accords bilatéraux avec des pays d'Amérique latine et de l'Europe de l'Est en vue d'introduire des contingents stables de main-d'œuvre dans le but, selon l'OCDE, d'éviter la dépendance excessive à l'égard de la main-d'œuvre marocaine.

Ceci dit, le taux d'accroissement annuel de la communauté marocaine a presque doublé en passant de 10,4% en 2003 à 19,5% en 2004 (tableau 1). Par ailleurs, quelque 64 477 marocains ont régularisé leur situation en Espagne pendant le processus extraordinaire de régularisation des immigrés clandestins intervenue entre février et mai 2005.

Les statistiques disponibles en Espagne concernent les immigrés en situation légale et ne prennent pas en considération ceux, de plus en plus nombreux, en situation irrégulière et dont le nombre demeure difficile à connaître.

Cette situation paradoxale est la conséquence d'une option politique qui « fait la sourde oreille aux demandes des employeurs qui affirment qu'ils ont besoin de 100.000 travailleurs étrangers et fixe un quota n'atteignant pas le tiers de ces besoins », ce qui constitue un puissant facteur d'appel des migrants clandestins. Entre 1999 et août 2002, on estime que plus de 60.000 personnes ont été interceptées en pateras dans le Détroit et aux larges des côtes des Canaries². Mais il convient de rappeler que le Détroit n'est emprunté que par moins de 5% des migrants clandestins et que le reste passe par les ports et les aéroports.

Tableau 2: Immigrants détenus et “pateras” interceptées en 2004-2005

	Immigrants détenus			Pateras Interceptées		
	2004	2005	Variation	2004	2005	Variation
Lanzarote	469	329	-140	17	26	9
Fuerteventura	7.470	2.271	-5.199	239	69	-170
Grande Canarie	373	1.347	974	36	107	71
Tenerife	114	768	654	2	17	15
Total Iles Canaries	8.426	4.715	-3.711	294	219	-75
Almería	2.241	1.853	-388	89	124	35
Granada	2.745	2.678	-67	103	70	-33
Malaga	686	748	62	32	31	-1
Cádiz	1.295	1.375	80	75	56	-19
Ceuta	268	224	-44	143	49	-94
Melilla	8	188	180	2	18	16
Murcia	2	0	-2	1	0	-1
Ibiza	4	0	-4	1	0	-1
Total Zone du Détroit	7.249	7.066	-183	446	348	-98
Total National	15.675	11.781	-3.894	740	567	-173

Source : Secrétariat d'Etat à l'Emigration et Immigration

² *El Pais*, 10 août 2003.

Cette baisse est justifiée par les responsables des deux rives par le rôle de la coopération maroco-espagnole. Cette coopération avait permis le démantèlement de 400 filières de trafic d'êtres humains et l'avortement de 26.000 tentatives d'immigration clandestines, dont celles de 17.000 subsahariens, et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc³. En outre, 283 responsables des embarcations qui ont servi pour la traversée ont été incarcérés, soit 26 % de plus qu'en 2003.

II. Evolution historique: les grandes étapes des mouvements migratoires entre le Maroc et l'Espagne⁴

La mobilité humaine entre les deux rives du Déroit est un phénomène qui remonte loin dans l'histoire. Dans ce flux et reflux, se démarquent un certain nombre de phases historiques :

- La conquête arabe (VIIIème- XVème siècle) a produit un mouvement migratoire en provenance de la rive sud de la Méditerranée qui a vu l'installation dans la péninsule Ibérique de certaines tribus nord africaines (surtout les Znatas et les Masmoudas).
- La Reconquête a provoqué un exode massif à destination du Maroc et des autres pays du Maghreb au fur et à mesure de l'avancement des armées catholiques. L'Inquisition a engendré entre 1609 et 1614 des vagues d'expulsion vers les côtes nord-africaines. Parmi les 300.000 morisques expulsés, le Maroc a accueilli entre 70.000 et 100.000 personnes originaires d'Andalousie et d'Extremadure⁵.
- Ceux qui n'ont pas pu s'adapter à leur nouveau pays d'accueil ont été les acteurs de la première forme de migration clandestine à destination de l'Andalousie, dans des embarcations de fortune et à l'insu des soldats et des gardes côtes⁶.
- Entre le XVème et le XVIIIème siècle, la présence espagnole en territoire marocain se réduisait principalement à des soldats vivant dans les présides occupés ; cohabitait avec eux une population civile très restreinte composée des membres de leur famille et des exilés⁷.
- A partir du XIXème siècle, un mouvement migratoire s'est développé à destination de l'Afrique du Nord, en particulier vers l'Algérie (où le recensement effectué par les autorités françaises indiquait la présence de 94.038 Espagnols en 1876). Dans une moindre mesure, ce mouvement a concerné également le Maroc où les statistiques des autorités espagnoles révélaient l'existence à Tétouan d'une communauté espagnole de 14.950 personnes en 1860.

Une émigration coloniale dans le sens Espagne – Maroc s'était produite sous le Protectorat. Une migration de travail mais aussi des colons qui se sont installés un peu partout dans l'ex-zone du Protectorat espagnole.

On comptait à la veille de l'indépendance du Maroc plus de 85.000 ressortissants espagnols dans la zone nord. Les trois quarts résidaient en milieu urbain et principalement à Tétouan, où se concentrait 37% de cette population et dans la zone internationale de Tanger, où les Espagnols constituaient la communauté la plus importante des 42.000 européens recensés en 1952⁸. La zone sud avait servi également de refuge pour de nombreux exilés politiques fuyant le régime franquiste. Ces migrants utilisaient les mêmes moyens qu'aujourd'hui, comme en témoigne l'information rapportée par le

³ APDHA, *Droits de l'homme à la Frontière Sud: Rapport sur l'immigration clandestine durant l'année 2005*, janvier 2006.

⁴ Voir Khachani, 2004

⁵ Garcia Arenal, Mercedes, "La Diaspora morisca" in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*". Ed U.A. 1996

⁶ Hussein Bouzineb, 1998-1989, *Respuestas de juriconsultos maghrebeis en torno a la inmigracion de musulamanes hispanicos. Hesperis Tamuda*, Vol XXVI-XXVII, Faculté des Lettres, Rabat.

⁷ Lourido Ramon: "Españoles en el Norte de Africa en la edad moderna" in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*. Op.cit.

⁸ Escallier Robert , "Colonizacion y poblamiento europeo en Marruecos" in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*. Op.cit.

journal *Al Alam* (24 juin 1951) sur le naufrage d'une patera transportant des migrants clandestins espagnols au large de la ville de Salé.

Jusqu'à l'indépendance du pays, le Maroc est resté davantage un pays d'immigration, le protectorat a stimulé un mouvement migratoire en provenance des métropoles française et espagnole : 529.000 étrangers sont recensés en 1952 dans la zone sud (soit plus de 5% de la population marocaine).

L'indépendance a provoqué un reflux, un retour progressif de cette population immigrée vers l'Espagne. La colonie espagnole s'est réduite à 44.554 vers la moitié des années 60, elle a baissé à 27.829 en mars 1970. L'opération de la Marocanisation en mars 1973 a provoqué un flux de départ des étrangers résidents au Maroc. La colonie espagnole, affectée par ce départ, a vu son effectif baisser à 15.000 personnes vers la fin de 1974, à 10.000 en 1980 pour se réduire à 8.460 en 1986.

Cette communauté n'a pas été alimentée par un nouvel apport, et son vieillissement de a acculé à l'inactivité 68,9% de ses membres en 1986. Néanmoins, la colonie espagnole demeure la deuxième par ordre d'importance après les Français. L'apport récent de la colonie espagnole a été le résultat de la vague d'investissements réalisés au Maroc à partir des années 80⁹. Actuellement, on recense plus de 800 entreprises espagnoles au Maroc et on compte environ 3.500 Espagnols résidant au Maroc

Les années 60 ont constitué une période d'intensification de l'émigration espagnole à destination de certains pays européens. Au Maroc, c'est une période charnière dans l'histoire de la migration marocaine, elle marque les premiers flux importants d'émigration à destination de l'Europe. L'Espagne, pays relativement pauvre n'attirait pas encore les émigrés marocains.

L'arrêt de l'émigration en 1974 va engendrer la constitution de poches d'immigration illégale dans les provinces espagnoles limitrophes de la France, à savoir la Catalogne et le Pays Basque. Une bonne partie de ces immigrés ont fini par s'installer dans la Catalogne comme en témoignent les données du Consulat du Maroc. Cette province sera le principal pôle d'attraction de l'émigration marocaine durant cette période, accueillant entre 1976 et 1980 plus de 5500 immigrés.

A partir du milieu des années 80, l'émigration féminine a connu un développement important, notamment à destination de l'Espagne et de l'Italie.

Depuis 1990, les flux d'émigration vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressé. Et c'est à partir de cette période, comme on l'a signalé auparavant, que l'Espagne commence à devenir une destination privilégiée des migrants marocains.

III. Les caractéristiques socio- démographiques de l'immigration marocaine en Espagne

Ces caractéristiques permettent de définir le profil des migrants marocains en Espagne, il s'agit des structures par âge, sexe et état matrimonial, informations qui seront complétées par la répartition régionale

III.1 Répartition par âge et sexe

L'examen de la répartition par sexe de l'effectif des migrants marocains révèle une féminisation progressive. Celle-ci avait commencé timidement lors de la première régularisation de 1986, en grande partie en liaison avec le regroupement familial. Ce regroupement a surtout bénéficié aux premiers immigrés marocaine en Espagne qui ont profité de cette occasion pour régulariser leur situation et faire venir leurs familles. Les femmes de cette première vague étaient relativement âgées, femmes au foyer, profil qui contraste avec celui des régularisations ultérieures impliquant des femmes plus jeunes et indépendantes¹⁰.

De façon globale, les données sur les proportions de la population féminine étrangère (Tableau 3) permettent d'affirmer que la communauté marocaine installée en Espagne est en majorité masculine ;

⁹ Lopez Garcia, Bernabe, "Espanoles en el Marruecos actual" in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*, Idem.

¹⁰ Izquierdo Escribano Antonio, "Semejanzas y diferencias en el perfil demografico" in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*, Idem.

en 2005, les femmes marocaines (170 498) représentaient 33,3% de l'ensemble de l'effectif des Marocains en Espagne, soit un indice de masculinité de l'ordre de 200%. Le degré de féminisation est plus important dans des pays du pourtour méditerranéen tels que Israël, le Liban et la Syrie dont les proportions de femmes sont respectivement de 40,6%, 36% et 36,7%. Les seuls pays pour lesquels cette proportion de femmes était inférieure ou proche de celle de la communauté marocaine, sont l'Égypte (23,4%), l'Algérie (24,1%), la Tunisie (27,8%), la Turquie (31,1%) et la Jordanie (31,8%).

Ceci dit, l'évolution de la proportion de femmes étrangères en Espagne entre 1998 et 2005 (tableau 3) fait ressortir des mouvements alternés de régression et d'amélioration de cette proportion presque quelle que soit la nationalité d'origine, ce qui dénote d'un côté la jeunesse de flux migratoires et de l'autre côté, une certaine défaillance dans les mécanismes mis en œuvre en matière de politique de regroupement familial, malgré les dernières opérations de régularisation.

Tableau 3: Evolution de la population étrangère féminine en Espagne par nationalités, données de janvier 2006

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	Effectif de la population féminine étrangère							
Turquie	136	139	155	223	285	334	358	461
Algérie	1 380	1 943	2 837	4 025	5 857	7 851	9 132	11 145
Égypte	233	259	279	328	410	495	497	584
Maroc	39 790	48 287	63 364	79 940	101 307	123 548	141 873	170 498
Tunisie	136	146	173	213	284	341	359	436
Israël	193	196	241	287	362	529	601	739
Jordanie	242	261	264	301	337	377	349	414
Liban	343	360	390	424	480	511	484	520
Syrie	463	453	508	613	754	833	809	946
Toutes nationalités	314 824	369 619	452 413	653 820	929 767	1 249 418	1 428 603	1 738 576
Pourcentage de la population féminine étrangère (%)								
Turquie	32,7	31,3	29,4	30,7	32,3	31,3	31,3	31,1
Algérie	23,3	25,4	26,4	22,0	20,3	21,6	23,2	24,1
Égypte	29,2	28,4	27,5	25,7	24,1	23,6	23,9	23,4
Maroc	35,8	36,3	36,6	34,2	32,9	32,6	33,7	33,3
Tunisie	25,8	26,5	26,0	26,2	26,3	26,3	27,3	27,8
Israël	41,5	41,3	41,6	40,5	38,8	40,0	41,0	40,6
Jordanie	34,8	34,9	32,4	32,7	31,3	31,4	31,6	31,9
Liban	32,0	33,3	34,3	33,6	33,9	34,5	36,0	36,1
Syrie	39,0	38,2	38,7	37,8	37,3	36,8	36,9	36,7
Toutes nationalités	49,4	49,4	49,0	47,7	47,0	46,9	47,1	46,6

Source: Institut National Espagnol de la Statistique (INE), 2005

Un autre phénomène qui caractérise aujourd'hui la structure par âge des Marocains en Espagne, se manifeste sensiblement dans le rajeunissement de cette communauté. Ainsi, en 2005 (Tableau 4), environ 85% des Marocains avaient moins de 45 ans dont 54,6% avaient entre 26 et 45 ans, 17,9% avaient entre 17 et 25 ans et 12,5% avaient moins de 16 ans. En revanche, la proportion de ceux âgés de 46-65 ans n'est que de 10,2% et la proportion de ceux âgés de plus de 65 ans est très faible (4,4%). Cette faiblesse de la proportion des personnes âgées est liée sans doute au caractère relativement récent de l'immigration marocaine en Espagne.

La comparaison des structures par âge des immigrés issus des pays du Sud du bassin méditerranéen laisse apparaître que la communauté marocaine en Espagne est relativement plus jeune puisque les proportions des moins de 16 ans et des 17-25 ans (12,5% et 17,9% respectivement) sont largement supérieures à celles observées pour toutes les autres communautés, pour lesquelles la proportion des moins de 16 ans oscille entre 4,3% pour la Jordanie et 7,7% pour la Syrie et la proportion des 17-25

ans varie entre 7,9% pour l'Egypte et 11,7% pour la Jordanie. De façon corollaire, pour les tranches d'âge assez avancées (46-65 ans et les plus de 65 ans), les proportions de la communauté marocaine se sont révélées relativement faibles par rapport à celles observées pour toutes les autres communautés exceptée l'Algérie ce qui confirme le caractère récent de la migration marocaine en Espagne.

Tableau 4: Structure par âge de la population étrangère en Espagne par nationalité, 2005

Pays	Moins de 16 ans	17-25 ans	26-45 ans	46-65 ans	+ 65 ans	ND	Total
	Effectif						
Algérie	1 969	2 382	19 725	2 548	909	8	27 541
Egypte	104	134	1 164	205	80	0	1 687
Maroc	48 571	69 915	212 733	39 708	17 298	1 622	389 847
Tunisie	53	97	691	125	46	3	1 015
Israël	68	107	579	199	77	0	1 030
Jordanie	32	87	433	146	45	0	743
Líban	71	106	558	164	87	0	986
Syrie	114	154	893	206	108	0	1 475
TOTAL	169 222	278 733	1 062 083	330 639	139 339	1 917	1 981 933
Pourcentage							
Algérie	7,1	8,6	71,6	9,3	3,3	0,0	100,0
Egypte	6,2	7,9	69,0	12,2	4,7	0,0	100,0
Maroc	12,5	17,9	54,6	10,2	4,4	0,4	100,0
Tunisie	5,2	9,6	68,1	12,3	4,5	0,3	100,0
Israël	6,6	10,4	56,2	19,3	7,5	0,0	100,0
Jordanie	4,3	11,7	58,3	19,7	6,1	0,0	100,0
Líban	7,2	10,8	56,6	16,6	8,8	0,0	100,0
Syrie	7,7	10,4	60,5	14,0	7,3	0,0	100,0
TOTAL	8,5	14,1	53,6	16,7	7,0	0,1	100,0

Source:1) Fuente de información: Dirección General de la Policía, Copyright INE 2005

III.2 Etat matrimonial

La communauté marocaine est en majorité célibataire (59% contre 39% de mariés), statut légèrement plus développé chez les femmes (respectivement 62% célibataires pour 26% mariées) avec un contingent de divorcées (7%) et de veuves(5%). Ces données révèlent que le profil typique des femmes immigrées marocaines en Espagne est celui d'une femme qui n'a pas encore constitué sa famille ou qui a rompu le lien conjugal et choisit d'émigrer pour refaire sa vie. Dans l'ensemble, 3 femmes sur 4 n'ont pas émigré à « la remorque d'un mari ».

III.3 Répartition géographique

Parallèlement à la croissance soutenue de la communauté marocaine en Espagne, sa répartition régionale s'est diversifiée, même si quatre régions restent les pôles les plus attractifs pour cette communauté: la Catalogne, où résident plus du tiers des Marocains résidant en Espagne constitue de toute évidence l'espace prédominant, suivie par Madrid qui occupe la seconde position (13.9%)et de l'Andalousie(13.5%) . La région de Murcie se situe immédiatement derrière(9,3%) suivie par la région de valence(7%).

La présence des Marocains dans les îles Baléares et les Canaries est relativement importante. Tandis que l'attraction des autres régions telles que Castilla la Mancha, la région de Léon ou le Pays Basque, reste très modérée dans l'ensemble.

Le poids de l'Andalousie s'est beaucoup renforcé, du fait de sa position comme porte d'entrée en Espagne où débarquent la majorité des immigrés clandestins, mais aussi en raison du type d'insertion

de la force de travail marocaine sur le marché de l'emploi espagnol, de l'importance de l'économie souterraine dans la région et de l'explosion depuis les années 80 de l'activité touristique. Il est intéressant de noter que la surreprésentation des Marocains dans cette région ne correspond pas à un déficit régional de la main-d'œuvre, puisque cette région, vers la moitié des années 90 présentait encore un taux de chômage très élevé au dessus de la moyenne nationale. Par contre, il existe une nette corrélation entre la forte présence des Marocains et le développement de l'emploi dans la Catalogne, Madrid et Murcie. Il s'agit des régions les plus dynamiques de l'Espagne, mais aussi celles qui présentent la plus forte croissance du marché de l'emploi étranger. Il existe un rapport très étroit entre l'activité régionale du bâtiment, de l'agriculture, des services et l'importance de la présence des Marocains.

Dans l'ensemble, et hormis la capitale, l'essentiel de la population est localisée dans les régions méditerranéennes du pays. Si des considérations d'ordre économique justifient une telle répartition géographique, d'autres facteurs, à caractère historique et culturel doivent être pris en considération dans l'explication de ce phénomène. Les présides de Melilla et Ceuta, eu égard à leur statut particulier, constituent des lieux de déploiement pour les Marocains résidant en Espagne.

Tableau 5: Répartition des Immigrés Marocains sur le territoire espagnol, 2004

Communauté Autonome/Province	Total (a)	MRE (b)	MRE (%)	MRE b/a (%)	Travail MRE	(%)
Catalogne	399.262	119.262	34.1	29.9	49.343	28.38
Madrid	382.644	48.658	13.9	12.7	21.970	12.64
Andalousie	210.030	47.334	13.5	22.5	25.645	14.75
Murcie	76.485	32.441	9.3	42.4	23.226	13.36
Com.Valence	205.802	24.587	7.0	11.9	15.761	9.07
Baleares	84.849	13.026	3.7	15.4	5.300	3.05
C.-La Manche	42.927	11.213	3.2	26.1	5.283	3.04
Estremadure	18.388	9.908	2.8	53.9	4.506	2.59
Canaries	119.535	9.180	2.6	7.7	5.183	2.98
Aragon	41.943	7.356	2.1	17.5	3.828	2.20
Castille-Leon	50.686	5.962	1.7	11.8	2.629	1.51
Pais Vasco	31.302	3.512	1.0	11.2	1.976	1.14
La Rioja	14.012	3.499	1.0	25.0	1.705	0.98
Navare	23.445	3.202	0.9	13.7	1.805	1.04
Galice	40.286	2.709	0.8	6.7	923	0.53
Asturies	14.363	770	0.2	5.4	362	0.2
Cantabre	13.117	730	0.2	5.6	276	0.1
Autres*	5.952	5.075	1,15	85,3	4.087	2,35
Non classés	1.925	1.635	0.5	84.9	29	0,01
Total	1.776.953	350.059	100	19.7	173.837	100

*Les deux villes occupées de Ceuta et Melilla. Situation établie en juillet 2004 pour les résidents et en janvier 2004 pour les travailleurs.

Source: MTAS-septembre 2004 et *anuario de extranjeria* 2003

III.4 Répartition géographique par région d'origine au Maroc

Qu'elle soit légale ou illégale, la migration marocaine en Espagne est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique qu'au plan socioculturel, dans la mesure où elle touche différentes régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins intenses.

La répartition par région d'origine révèle une diversification progressive. Traditionnellement, le Nord du Maroc, qui correspond à l'ex-zone du protectorat espagnol, constituait le principal foyer d'émigration marocaine à destination de l'Espagne. Il s'agit de la région de Jebala couvrant les provinces de Tétouan, Tanger, Chaouen, Larache et le Rif avec ses deux provinces : Nador et Alhouceima. Mais à partir des années 1980, apparaissent de nouveaux foyers : Les deux centres

urbains de Casablanca et de Rabat-Salé et la région de la Chaouia Ouardigha (provinces de Settat, de Khouribga) et la région de Béni Mellal. Mais de plus en plus d'autres régions, telle Oujda, sont impliquées dans ce flux migratoire à destination de l'Espagne, alors que les provinces du Nord, traditionnellement émettrices de flux migratoires, ont vu leur importance diminuer.

IV. Politique migratoire et migration marocaine en Espagne

L'importance prise par le fait migratoire et la nécessité de le contrôler ont acculé le gouvernement espagnol à échafauder les bases d'une politique migratoire. C'est dans cet objectif qu'ont été promulgués la loi relative aux droits et aux libertés des étrangers et son décret d'application, respectivement en juillet 1985 et en mai 1986.

A partir de 1991, la politique migratoire a adopté de nouvelles dispositions, celles qui vont intéresser le plus les flux en provenance du Maroc sont:

- La mise en place d'une procédure de régularisation des étrangers qui a permis de régulariser les migrants en situation irrégulière.
- La mise en place d'une politique de quotas à partir de 1992, dont l'objectif est de réguler les flux des travailleurs étrangers extracommunautaires¹¹.

Il faut rappeler que dans la foulée des différentes dispositions prises par l'Espagne et afin de contrôler en amont les flux en provenance du Maroc, un régime de visa a été institué en 1993 pour les ressortissants marocains.

La politique des quotas et les différentes opérations de régularisation ont engendré des flux relativement importants de Marocains à destination de l'Espagne.

Tableau 6: Régularisations des Marocains entre 1991-2005

Opération de régularisation	Demandes	Concessions	Marocains	% de Marocains
Régularisation 1991	128.127	110.067	49.089	44.6
Régularisation familiale 1992	6.777	5.881	1.623	27.7
Contingent 1993	6.000	5.220	663	12.7
Contingent 1994	36.725	22.511	7.878	35.0
Contingent 1995	37.206	19.953	8.387	42.1
Régularisation 1996	24.637	19.634	6.479	33.0
Contingent 1997	67.174	24.585	9.281	37.6
Contingent 1998	62.697	28.0.95	11.131	39.6
Contingent 1999	97.707	39.879	13.212	33,1
Régularisation 2000	183.944	93.668	26.436	28,2
Régularisation 2005	691.000*	572 000*	64.477*	11,3

(*)INE, 2005.

Source : Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales, *Anuario de Migraciones 2001*

¹¹ Voir Collectif IOE, 1999.

Les Marocains constituent la première communauté à bénéficier de ces mesures. Cela dénote l'existence d'un stock chaque fois plus important d'immigrés marocains clandestins sur le territoire espagnol. Ce stock est entretenu par une forte propension à émigrer à destination de l'Espagne, devenue désormais une destination privilégiée des migrants marocains.

Cette forte propension apparaît également en considérant les dossiers non retenus dans les différentes régularisations. En 2000, par exemple, le nombre des dossiers présentés était de 59.249 ; ceux définitivement retenus ne dépassaient pas les 26.436 soit à peine 45% du total.

Par ailleurs et afin de pallier les insuffisances de la loi d'extranéité de 1985 et de garantir aux étrangers résidant légalement en Espagne les mêmes droits que les Espagnols, un projet de loi organique plus ouvert et plus généreux a été adopté le 22 décembre 1999 (la loi 4/2000). La loi organique afférente à ce projet est entrée en vigueur le 8 février 2000.

Cette loi consacrait notamment la régularisation automatique de tout étranger en situation irrégulière au bout de deux ans et la garantie d'accès aux soins médicaux et à l'éducation de base à tous les étrangers qu'ils soient en situation régulière ou illégale. Le gouvernement espagnol jugeait cette loi trop permissive et susceptible de produire « un effet d'appel » et de stimuler l'arrivée de nouveaux clandestins en Espagne. Il considérait également qu'elle heurtait les engagements pris par l'Espagne signataire de la Déclaration de Tampere du 17 octobre 1999 qui, par ailleurs, « n'avait aucun caractère contraignant »¹².

Ainsi, le gouvernement a pu faire passer la réforme de la loi 4/2000 par la loi 8/2000 entrée en vigueur le 23 janvier 2001. Cette loi prévoit des dispositions restrictives dont pâtiront en particulier les Marocains, plus nombreux à vivre dans une situation irrégulière. Ce "vertige législatif" dénote l'embarras du gouvernement espagnol face à la question migratoire.

Les immigrés « sans papiers » se voient ainsi refuser certains droits fondamentaux tels le droit de manifestation, d'association, de réunion, d'affiliation à des syndicats et le droit de grève. La loi introduit également ce qu'on appelle « la procédure préférentielle » qui prévoit l'expulsion en 48 heures dans certains cas.

Force est de constater que la loi 8/2000, jugée très répressive, a été considérée par certaines formations politiques comme non constitutionnelle, compte tenu de l'aspect raciste de certaines articles, comme ceux qui privent les migrants clandestins de droits fondamentaux : droit à la santé et à l'éducation. D'autres dispositions constituent de véritables contraintes pour les migrants comme celles relatives au renouvellement de la carte de résidence où celles prévoyant la mesure administrative de l'expulsion des migrants irréguliers dans les 48 h.

Cette loi affecte particulièrement les migrants marocains, puisque le Maroc se trouve parmi les rares pays qui ont signé avec l'Espagne un accord de réadmission. Ainsi, compte tenu de la proximité géographique, les migrants marocains sont plus exposés à cette sanction que les autres migrants. Cette situation est aggravée par l'attitude des autorités espagnoles qui ont manifesté un penchant pour tourner le dos à leur voisin du Sud et recruter dans les pays de l'Amérique Latine et dans les PECO. Les ressortissants de la plupart de ces pays jouissent d'un avantage¹³ certain, puisqu'ils ne sont pas astreints à la contrainte du visa.

Cette loi a subi dernièrement de nouvelles modifications. Le principal aspect novateur du nouveau texte concerne l'instauration d'un nouveau régime de visa. Seront délivrés ainsi, des visas provisoires, d'une durée de trois mois, afin de permettre aux candidats de chercher un emploi. Le nouveau texte prévoit également une aggravation des peines sanctionnant les infractions relatives à l'emploi des migrants clandestins. Il comporte également des restrictions au niveau du regroupement familial (autorisé seulement pour les enfants de moins de 16 ans) et de l'octroi des certificats d'hébergement. Ce texte adopté par le parlement en septembre 2003, devrait entrer en vigueur avant les élections générales de mars de la même année¹⁴.

¹² Voir Lorenzo Villar, Manuel, 2000.

¹³ Marie, Claude-Valentin, "L'Union Européenne face aux déplacements de populations : logiques d'Etat face aux droits des personnes" in *REMI*, vol 12, N°2, 1996.

¹⁴ *Libération* (Maroc), 18 septembre 2003.

Mais comme le fait remarquer Jaime Ignacio Gonzalez, Délégué du gouvernement pour l'Extranéité et l'immigration, même si la réforme de la loi permet de limiter l'effet d'appel, il reconnaît que "le phénomène de la migration a d'autres aspects plus complexes qui résident dans les déséquilibres économiques dans le monde et tant que ces déséquilibres ne sont pas corrigés, la pression migratoire se maintiendrait"¹⁵.

Enfin, Il convient de rappeler qu'au niveau bilatéral, il existe entre le Maroc et l'Espagne, différents accords relatifs à l'immigration :

- une convention de sécurité sociale signée le 8 novembre 1979
- un accord de réadmission signé avec le gouvernement marocain le 13 février 1992, accord par lequel ce dernier s'engage à réadmettre tous les étrangers entrés illégalement en Espagne par ses frontières
- accord sur les autorisations de résidence et du travail pour les ressortissants marocains résidant en Espagne et les ressortissants Espagnols résidant au Maroc signé en février 1996
- accord administratif relatif aux travailleurs saisonniers marocains en Espagne signé le 30 septembre 1999
- accord en matière d'emploi signé le 25 juillet 2001

Dernièrement, le 23/12/2003, le Maroc et l'Espagne ont conclu un mémorandum d'entente pour le rapatriement assisté des mineurs non accompagnés. Cet accord prévoit "le respect des droits de l'enfant et la prise de mesures permettant l'épanouissement du mineur dans un environnement familial et social sain". Le texte envisage, dans le cadre de la responsabilité partagée entre les deux pays, des mesures d'accompagnement économiques et socio-éducatives, en termes de scolarisation et de formation socioprofessionnelle, sur la base du principe du co-financement¹⁶. Dans ce cadre, la construction de deux centres d'accueil a été décidée dans les deux villes de Tanger dans un premier temps et Marrakech après.

Cette rétrospective historique au niveau humain et institutionnel montre le rôle central que commence à jouer l'émigration dans les relations entre l'Espagne et le Maroc.

Les raisons de cet engouement pour l'Espagne comme pays de destination sont diverses. Dans son enclenchement, son activation et sa continuation, le processus migratoire est le résultat de l'effet combiné de trois types de facteurs : des facteurs générateurs qui sont fondamentalement d'ordre économique (les disparités de développement¹⁷, de salaire,...) auxquels on peut ajouter la proximité géographique (14kms), des facteurs incitateurs d'ordre socio- psychologique (l'image de réussite sociale qu'affiche l'immigré de retour au pays, l'influence des médias,...) et les facteurs d'appel en Espagne, c'est-à-dire l'existence d'une demande de travail spécifique, laquelle émane principalement de l'économie souterraine et répond aux besoins d'un marché secondaire caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables; situation qui a produit une multiplication de réseaux de passeurs opérant dans les deux rives.

V. Les Marocains dans le marché de l'emploi

Selon l'Annuaire Statistique d'Extranéité, le nombre de travailleurs marocains affiliés à la Sécurité Sociale s'élève au 14-janvier 2003 à 159.813 personnes. Ce volume d'emploi se répartit entre 4,4% d'indépendants et 95,6% de salariés.

Les indépendants sont concentrés dans le secteur du commerce, essentiellement de petits commerçants (40%). Un noyau d'entrepreneurs existe dans le secteur du commerce (7%), de l'hôtellerie (2%) et un nombre non déterminé dans la construction. Ces indépendants opèrent principalement dans les

¹⁵ *El Pais*, 16 août 2003.

¹⁶ Force est de constater cependant que 93% des familles dont les enfants mineurs ont émigré en Espagne ne souhaitent pas leur retour au Maroc, *El Correo*, 23 janvier 2004.

¹⁷ Le RNB par habitant est plus de 12 fois supérieur en Espagne (14.430\$ contre 1190 \$ au Maroc), Banque Mondiale, Rapport 2004.

provinces de Barcelone (38%), Malaga, Madrid (7%) et Alicante (5%)¹⁸.

En ce qui concerne **l'emploi salarié**, il faut rappeler que selon la législation espagnole, l'octroi du permis de travail aux étrangers est conditionné par la situation de l'emploi des Espagnols. Les permis de travail ne sont délivrés que pour les emplois dans des activités où existe un besoin en force de travail ou qui sont refusés par la main-d'œuvre espagnole¹⁹.

La prise en compte de ces contraintes par les mesures de régularisation et la politique des contingents expliquent la forte concentration des immigrants marocains dans certains secteurs d'activité²⁰.

Les secteurs d'activité qui recrutent les Marocains sont : l'agriculture avec près de 37%, les services 35%, la construction 15,5%, l'industrie 8% et le reste des secteurs d'activité près de 5%. Ce sont en général des emplois sans qualification ou très peu qualifiés, des emplois saisonniers (agriculture, tourisme) ou à forte dépendance de la conjoncture économique (construction) qui n'offrent pas de garanties juridiques et de travail (services domestiques). Ces emplois sont parmi les plus défavorisés du marché du travail espagnol et sont caractérisés par un fort indice de temporalité très fréquente dans la construction (57% des contrats), les services de nettoyage (49%), les services domestiques (47%) et l'hôtellerie (46%).

Tableau 7: Répartition sectorielle (en %) des travailleurs marocains en Espagne

Secteur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agriculture	24,0	24,7	23,5	30,0	33,6	36,2	37,3	36,8
industrie	8,9	9,5	8,4	8,3	7,9	8,1	8,0	8,0
Bâtiment	24,8	21,6	16,4	16,3	15,3	15,1	14,0	15,5
services	41,9	44,2	37,3	36,8	35,5	35,3	35,7	35,1
Non classés	0,4	0,0	14,4	8,5	7,8	5,3	5,0	4,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: *Anuario de Migraciones 2000*

Les emplois hautement qualifiés sont peu nombreux (1,9%). 12,7% appartiennent à la catégorie "emploi qualifié" contre 3,7% en 1993, ce qui dénote une évolution qualitative relativement importante. Néanmoins, 78,5% des Marocains occupent encore des emplois non qualifiés dont 41,6% dans l'agriculture et 14,7% dans les services domestiques. Le tableau ci-dessous ventile par profession les emplois occupés par les Marocains en Espagne.

¹⁸ Voir Colectivo IOE.

¹⁹ Voir Colectivo IOE, mai-juin 1998, vol 10, n°57.

²⁰ Selon certaines estimations, les services domestiques représentent 21-23% de l'emploi total des migrants pour moins de 3% de l'emploi des nationaux, la restauration représente 14 à 18% de l'emploi des migrants pour 6% de l'emploi des nationaux. Voir A. Izquierdo Escribano, 2003, p. 192.

Tableau 8: Répartition des travailleurs marocains et étrangers par profession (1999)

Profession	Marocains	Part Marocains/ Total Marocains	Etrangers	Part Marocains/ Total étrangers
Direction des entreprises et des administrations publiques	1.333	1,7	9.530	14,0
Techniciens et professionnels scientifiques et intellectuels	157	0,2	4.938	3,2
Techniciens professionnels d'appui	258	0,3	4.627	5,6
Employés de type administratif	385	0,5	3.364	11,4
Services de restauration, protection et de sécurité	4.357	5,7	21.231	20,5
Employés dans le commerce et assimilés	1.628	2,1	4.936	33,0
Travailleurs qualifiés dans l'agriculture et la pêche	895	1,2	1.234	72,5
Travailleurs qualifiés dans la construction (opérateurs de machines non compris)	3.685	4,8	6.053	60,9
Travailleurs qualifiés dans les industries minières, métallurgie, construction des machines et assimilés	867	1,1	3.222	26,9
Travailleurs qualifiés dans les arts graphiques, le textile et la confection, l'alimentation, artisans et assimilés	2206	2,9	4344	50,8
Opérateurs des installations et des machines moteurs et conducteurs	744	1,0	2472	30,1
Employés domestiques et personnels de nettoyage	11.235	14,7	55.001	20,4
Marchands ambulants et assimilés, concierges et autres travailleurs non qualifiés dans les autres secteurs	4571	6,0	8790	52,0
Ouvriers agricoles et dans la pêche	31.888	41,6	41.434	77,0
Ouvriers dans la construction	8084	10,5	11861	68,2
Ouvriers dans les mines, les industries manufacturières et du transport	4345	5,7	8729	49,8
Non classés	3805	5,0	7942	47,9
Total, exclus les non classés	76.638	100	191.811	40

Source: MTAS: Statistiques des permis de travail des étrangers

Des données plus récentes relatives aux travailleurs affiliés à la sécurité sociale sous le régime général ou spécial nous donnent la répartition professionnelle suivante qui met en évidence l'importance des manœuvres (près de la moitié des travailleurs marocains en Espagne) :

Tableau 9 : Travailleurs marocains affiliés à la Sécurité Sociale au régime général ou au régime spécial au 14-1-2005

Profession	Effectif	%
Ingénieurs et licenciés	398	0,33
Ingénieurs d'application	259	0,21
Chefs d'administration et d'ateliers	327	0,27
Assistant non diplômés	868	0,72
Employés administratifs	1.607	1,33
Agents subalternes	1.936	1,6
Auxiliaires administratifs	3.532	2,92
Ouvriers qualifiés 1 ^{er} et 2 ^{ème} catégorie	28.130	23,29
Ouvriers qualifiés 3 ^{ème} catégorie	23.241	19,24
Manoœuvres	59.993	49,67
Travailleurs de moins de 18 ans	483	0,4
Non classés	32	-

Source: MTAS : Anuario Estadístico de Inmigración 2004

Concernant la répartition régionale de l'emploi des Marocains en Espagne, il se dégage une concentration sur quatre principales régions d'accueil: la Catalogne vient en tête avec près du tiers (29,7%) suivie par la région d'Andalousie avec 14% et celles de Murcie et de Madrid avec près de 12% chacune du total des travailleurs marocains en 2005.

Tableau 10: Répartition régionale des Travailleurs Marocains Affiliés à la Sécurité Sociale en Espagne (au 31-12-2001 et au 14-1-2005)

Région	2001		2005	
	Effectif	%	Effectif	%
Andalousie	21518	17,3	26134	14,0
Aragon	2398	1,9	4288	2,3
Asturies	214	0,2	444	0,2
Baléares	3914	3,2	5817	3,1
Les Canaries	3850	3,1	5503	2,9
Cantabre	189	0,2	389	0,2
Castille La Manche	3452	2,8	6302	3,4
Castille et Léon	1606	1,3	3253	1,7
Catalogne	32033	25,8	55484	29,7
Valence	10245	8,2	17515	9,4
Estrémadure	4779	3,8	4019	2,2
Galicie	725	0,6	1077	0,6
Madrid	16431	13,2	22968	12,3
Murcie	16680	13,4	23531	12,6
Navarre	1140	0,9	1928	1,0

Pays Basque	1232	1,0	2260	1,2
Rioja	1136	0,9	1800	1,0
Autres	2681	2,2	4073	2,2
Total	124223	100,0	186785	100,0

Source: *Annuaire des migrations 2002*, p. 285 et *Anuario Estadístico de inmigración, MTAS, 2004*, p. 436

La communauté marocaine semble connaître un fort taux de chômage. Au 31-12-2002, le nombre des demandeurs d'emploi de nationalité marocaine, 32.448 dépasse le volume des chômeurs de l'ensemble des ressortissants de l'Union Européenne soit 25.359 personnes et s'approche de celui enregistré par l'ensemble des pays latino-américains, 37.580. Les Marocains représentent le plus important effectif des chômeurs africains (45.246 personnes)²¹.

VI. Les problèmes d'intégration

Parler de l'insertion des migrants suppose l'existence d'une politique d'intégration qui prend en considération le statut juridique du travailleur marocain et les aspects humains nés d'une altérité souvent rejetée, de droits fondamentaux à garantir et de besoins sociaux à satisfaire.

L'ancienneté de cette communauté en Espagne ne signifie pas pour autant sa bonne intégration. Sur le plan politique, la constitution espagnole du 11 septembre 1978 exclut les étrangers du droit de vote et d'éligibilité (art 13), sauf pour les élections municipales dans le cas où il existe des accords de réciprocité avec le pays d'origine. Cette disposition a été amendée en 1992, pour étendre le droit de vote aux élections municipales aux seuls ressortissants des pays de l'Union Européenne.

En ce qui concerne les conditions de vie de la communauté marocaine, on s'accorde à affirmer qu'elles sont précaires : habitat, éducation, santé, loisirs. Les nouvelles dispositions de la loi 8/2000 accentuent cette précarité. Au vu de cette situation, on peut confirmer que les Marocains constituent l'un des segments « les plus pauvres et les plus marginalisés de la population étrangère en Espagne »²². Son intégration butte contre de nombreux obstacles.

La protection sociale des migrants demeure limitée en particulier quand il s'agit de migrants en situation irrégulière. L'enquête menée par ASEP/IMSERSO sur un échantillon de 750 migrants clandestins aboutit aux conclusions suivantes :

Tableau 11: Aides et services reçus par les immigrés non communautaires en 2000 (en %)

	Oui	Non
Aide au logement	6	92
Carte sanitaire	60	38
Assistance sanitaire publique	30	67
Allocation de chômage	6	91
Cours d'espagnol et/ de formation professionnelle	12	84
Education gratuite	8	88

²¹ Ministère de l'Intérieur : *Anuario Estadístico de Extranjería 2002*, p. 403.

²² Giménez Romero, Carlos: "Marroquíes en España : un perfil sociocultural", in *Atlas de la Inmigración Magrebi en España*, Op.cit.

Celle menée par des chercheurs de l'université de la Corogne sur un échantillon de 3094 migrants en situation régulière nous livre les conclusions suivantes :

	Oui	Non
Carte sanitaire	46,8	53,2
Assistance sanitaire	46,8	53,2
Enfants scolarisés	100	-
Faire appel à un centre de services sociaux	22,2	77,8

Source: cité in A. Izquierdo Escribano, *Inmigracion; mercado de trabajo y proteccion social en Espana, op.cit, p. 271*

En général, les Marocains se sentent des exclus dans la société espagnole. En effet, même si les Européens, ressortissants de l'Union Européenne et autres, constituent une part relativement importants du stock migratoire, ceux qui focalisent l'attention des pouvoirs publics, de l'opinion publique et des médias, ce sont essentiellement les immigrés venant du Sud et, en particulier, les Marocains, « los moros » qui incarnent dans l'imaginaire collectif le stéréotype de l'immigré.

Il ressort des différentes enquêtes conduites périodiquement notamment par le Centre de Recherches Sociologiques (CIS : structure dépendante du gouvernement central)²³ que l'opinion publique établit un ordre hiérarchique des étrangers : les Marocains avec les Africains sont classés en bas de l'échelle. « L'image prédominante de l'immigré est toujours, en premier lieu celle du Marocain (...), les Marocains demeurent le groupe qui est le plus visé par les préjugés et les stéréotypes ethnoculturels »²⁴ et qui souffre le plus de racisme et de discriminations. Les événements d'El Ejido qui ont fait couler beaucoup d'encre²⁵ révèlent l'intensité de la xénophobie chez certaines catégories de la population et les difficultés de la société espagnole à s'adapter à sa nouvelle situation de pays d'accueil.

Cette attitude de rejet est doublée par le fantasme de l'invasion. Un sondage publié par *El Pais*, indique que 80% des Espagnols craignent une invasion des immigrés au cours des prochaines années. Ce qui est préoccupant dans cette attitude, c'est que ce rejet de l'« Autre » est exprimé même par des étudiants – catégorie sociale censée être plus ouverte et plus tolérante. Une enquête réalisée par le sociologue Tomas Calvo Buezas faisait ressortir que pour 56% d'étudiants madrilènes, l'Espagne devrait "fermer ses portes aux étrangers" et pour 47% des étudiants interrogés, les immigrés sont synonymes d'insécurité et de drogue"²⁶.

L'école tend à conforter ces attitudes, le contenu de l'enseignement semble consacrer parfois cette image négative de " l'Autre ". En effet, le système éducatif, constitue un champ fertile pour la production des stéréotypes, comme l'a confirmée une étude dirigée par Gema Martin Munoz. Cette

²³ Le baromètre du CIS de 2003 indique que 58% des Espagnols associent immigration à insécurité et que 68% des immigrés pensent qu'on les traite avec mépris, 10% avec agressivité, 1,7% avec méfiance, 45,5% avec indifférence, voir *El Pais*, 10 août 2003.

²⁴ Giménez Romero, Carlos: « Marroquiés en España : un perfil sociocultural » in *Atlas de la inmigracion magrebi en España*, Op.cit.

²⁵ Forum Civique Européen: *El Ejido, terre de non droit*. FCE-CEDRI, Bâle/Limans, 2000.

²⁶ Voir les résultats de l'enquête menée en milieu universitaire in Tomas Calvo Buezas, «Inmigracion y universidad. Prejuicios racistas y valores solidarios», Editorial Complutense, 2001.

Ce rejet de l'Autre est entretenu par un discours politique discriminatoire telle la déclaration faite en novembre 2000 par M. Enrique Miranda, alors secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur Chargé de l'Immigration et l'Extranéité, manifestant la préférence de son gouvernement pour les ressortissants des pays chrétiens, déclaration qui a soulevé une indignation de la part des ONGs en Espagne. Voir la dépêche de Servbimedia, 7 novembre 2000; "ATIME califica de "peligrosa" la cautela del gobierno sobre la inmigracion musulmana", www.servimedia.es.

étude a pu relever tout ce qui constitue une déformation idéologique de l'"Autre": les lacunes, les préjugés, les stéréotypes, le vocabulaire malintentionné et les faux jugements de valeur²⁷.

Pour mieux s'intégrer dans la société d'accueil, un nombre de plus en plus important de Marocains et de Marocaines demandent la nationalité espagnole. Les Marocains avec les Argentins figurent parmi les étrangers les plus nombreux à acquérir la nationalité espagnole depuis 1985. En quinze ans, 23.990 Marocains ont obtenu la nationalité espagnole entre 1990 et 2004. En 2004, ils représentent 80,4% des naturalisés originaires du continent africain et 20,9% de l'ensemble des personnes naturalisées en Espagne.

Tableau 12: Les naturalisations des Marocains en Espagne entre 1990 et 2004

Années	Marocains	Total. Afrique	Total Général
1990	1675	1851	7033
1991	427	577	3752
1992	597	779	5280
1993	987	1315	8416
1994	897	1227	7801
1995	785	1060	6756
1996	687	1032	8435
1997	1056	1471	10311
1998	1542	2150	13177
1999	2053	2860	16384
2000	1921	2577	11998
2001	2822	3826	16743
2003	6831	8522	26556
2004	8036	9991	38335

Source : Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales. Subdirección General de Migraciones Anuarios de Migraciones 2002, 2004

Mais si, d'un point de vue juridique, les Marocains naturalisés sont considérés comme des citoyens espagnols, d'un point de vue sociologique, ils sont toujours assimilés au groupe ethnique d'origine. En effet, bien qu'ils témoignent d'un processus d'intégration, le changement de statut juridique, en général, n'altère pas (ou peu) leur modèle culturel et les relations sociales qu'ils entretiennent avec le groupe d'origine.

Cependant, il convient de signaler que cette intégration est différenciée puisque ceux qui sont originaires de l'ex-zone du Protectorat espagnol, plus imprégnés de la culture ibérique, manifestent des signes d'insertion relativement plus faciles que ceux provenant d'autres régions du pays. Mais globalement le stéréotype du "Moro" reste collé au profil du migrant marocain.

En ce qui concerne les perspectives de la migration entre les deux pays, deux facteurs sont à prendre en considération:

1. Le facteur démographique: un des handicaps de l'Espagne réside dans sa démographie; elle a, avec l'Italie, l'indice synthétique de fécondité le plus faible de l'Union Européenne (1,26 en 2001, 1,30 en 2003 et 1,32 en 2004). L'Espagne, comme le montrent les données du tableau 13, est un pays qui vieillit puisque la proportion des jeunes diminue sous l'effet de la baisse continue de la fécondité au profit des personnes âgées dont la proportion ne cesse d'augmenter.

Tableau 13: Evolution (%) de la population par groupe d'âges en Espagne 1990-2005

Age	1990	1950	2001	2004	2005
Moins de 14 ans	33,52	26,2	15,7	14,1	14,2
Plus de 65	5,20	7,2	16,7	16,9	16,6

Source: Instituto Nacional de Estadísticas

²⁷ Gema Martín Muñoz (sous la direction): El Islam y el mundo árabe: «guía didáctica para profesoras y formadores». Agencia Española de Cooperación Internacional, Madrid, 1996. Voir le commentaire de Mohamed Khachani sur cet ouvrage in *Libération* n° 2294, 23 juillet 1998.

Joaquin Arango ex-président du Centro de investigaciones sociológicas (CIS) affirme que l'équilibre idéal est celui qui détermine un taux de fécondité qui tourne autour du niveau de remplacement, ce qui signifie une moyenne supérieure à deux enfants par femme. "Atteindre ce niveau frôle l'utopie même dans plusieurs décennies. L'équilibre ne peut être atteint que par l'arrivée de migrants qui augmenteront directement la population, apporteront plus de naissances et auront moins de décès grâce à une structure par âge très favorable à la fécondité". Selon l'Institut National des Statistiques, des 400.000 enfants nés en 2001 en Espagne, 33.076 sont de mères étrangères, contre 11.832 en 1996. Et par ordre de nationalité, les mères marocaines arrivent en tête avec 7.241 nouveaux nés²⁸. En 2004, les mères marocaines résidant en Espagne ont mis au monde 13.016 enfants²⁹, ce qui représente plus de 20,78% des enfants nés de mères étrangères, selon des chiffres publiés par l'Institut espagnol des statistiques (INE). Elles sont suivies par les Equatoriennes avec 11.000 nouveaux nés (17,72%) et des Roumaines (5.042 bébés, 8%). Les mères étrangères ont donné naissance à 62.633 enfants sur un total de naissances enregistré en 2004 de 454.591.

A cet égard, Arango demeure convaincu que la migration est pour l'Espagne « plus une solution qu'un problème³⁰ ».

2. Vue sous l'angle marocain, la migration demeure une des sources de devises les plus importantes pour le pays.

Tableau 14: Transferts des immigrés marocains en Espagne en millions de dirhams (1Euro= environ 11dirhams)

Année	Transferts en millions de Dirhams
1984	30,5
1985	36,7
1986	53,4
1987	100,6
1988	163,1
1989	137,1
1990	123,4
1991	288,8
1992	196
1993	224,7
1994	251,8
1995	235
1996	471
1997	617,3
1998	527,9
1999	580,2
2000	844,3
2001	1896
2002	1957
2003	3205
2004	4312,2

Source : Office des changes

Ces transferts en provenance d'Espagne ont enregistré une croissance rapide ces dernières années, ils ont été multipliés près de 26 fois entre 1998 et 2004. Ils ont représenté 11,5% de l'ensemble des transferts effectués par les migrants marocains en 2004 (contre 5,14% en 2001).

²⁸ *Demain*, N° 90, 21 décembre 2002.

²⁹ *Le journal: l'Economiste*, 29 décembre 2005.

³⁰ *El Pais*, 10 août 2003.

Bibliographie

- Attar, B. & Khachani, M. « Emigracion clandestina : una responsabilidad compartida », *Cambio 16* N° 1565 du 3 décembre 2001.
- Collectif IOE, 1999 : « L'Espagne : un nouveau pays d'immigration ». Migration et société . Vol 11, n°64-65, juillet-octobre.
- El Correo*, 23 janvier 2004.
- Eurostat, 2000. Statistiques euro-méditerranéennes Bisannuel.
- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, 2005. « Marocains de l'Extérieur et Développement : pour une nouvelle dynamique de l'investissement ».
- Forum Civique Européen: El Ejido, terre de non droit. FCE-CEDRI, Bâle/Limans. 2000.
- Gozálvez Pérez, Vicente, 2000. « L'immigration irrégulière des Africains en Espagne. Bilans et perspectives » in Migration clandestine : enjeux et perspectives. Publications de l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations, Al Karama, Rabat.
- Izquierdo Escribano, Antonio (sous la direction), 2003. «Immigracion ;Mercado de Trabajo y Proteccion Social en Espana», CES colección Estudios.
- Khachani, M. 2004. *Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du Partenariat Euro-Marocain*, Publications de l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Lazaar.M. 2003 « L'immigration marocaine en Espagne », in Revue Hommes et Migrations, n° 1242, Mars-Avril.
- Lopez Garcia, Bernabe 2000 : « Démagogie ici et ailleurs » in Migration clandestine : enjeux et perspectives. Actes du colloque international organisé par l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations, Al Karama, Rabat.
- Lorenzo Villar, Manuel, 2000. «Lettre d'information : Réseau sur les mobilités euro-marocaines» N°1. Centre Jacques Berque, Rabat.
- Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales. Subdireccion General de Migraciones Anuarios de Migraciones.